

La «destruction du quartier», toutefois sans niveaux de destruction proprement dite, est mise en évidence grâce à du matériel mis au jour dans des zones non perturbées (puits ou caves), rares fragments, à la différence d'Alet, de céramique d'Argonne ou de *Black Burnished Wares*. L'étude de 730 monnaies, ainsi que celle du mobilier métallique, à 90 % du bronze, pour l'essentiel des objets de parure (des fibules étudiées dans la maîtrise du regretté Jean-Yves Cotten), confirme que le site subit durement la crise des années 275-280 : s'il ne fut pas définitivement abandonné, du moins son occupation ultérieure est-elle fugace, à la différence de la zone du Champ-Mulon, où un ensemble thermal succéda au IV<sup>e</sup> siècle à une *domus*.

En conclusion H. Kerébel tente de brosser un tableau de l'ensemble de la ville à partir des données fournies par Monterfil II, dont la fouille représente environ 2 % du total ; avec toute la prudence requise, il suppose, de façon convaincante, que la cité du Haut-Empire a été planifiée à partir d'un module de 230 pieds sur un axe nord/sud (8 modules), et de 280 pieds sur un axe est/ouest (9 modules), pour couvrir une superficie de 40 à 45 ha. De vastes questions restent en suspens, ainsi celle des grands monuments publics, dont la localisation même demeure inconnue, probablement sous des zones construites : le zèle de la commune de Corseul, dont il faut ici souligner l'enthousiasme, ne va pas (encore ?) jusqu'à mettre à bas tout le bourg ! Le Bas-Empire voit une considérable contraction de la ville, dépourvue de fortifications de la fin du III<sup>e</sup> siècle, à la différence de Nantes, Rennes et Vannes ; cependant la nécropole de la Salle des Fêtes, attribuée aux VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, mais ayant peut-être fonctionné aux IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, avec des sépultures remployant des *tegulae*, implantée en limite de l'espace urbain, paraît indiquer la persistance de la réglementation prohibant la cohabitation des morts et des vivants. La trame viaire demeure probablement respectée, puisque l'église Saint-Pierre, axée sur elle, succéderait à un édifice antique ; le diacre Bili, dans sa Vie de saint Malo écrite vers 860, évoque la résurrection d'un mort par le saint *in ecclesia que vocatur Corsult*, nom qui devient définitif en remplaçant l'appellation de *Fanum Martis*, peut-être due à la présence de militaires dans une cité proche du «temple de Mars».

Philippe GUIGON

*Histoire de l'université de Nantes, 1460-1993*, sous la direction de Gérard EMPTOZ. Presses universitaires de Rennes, 2002, 364 p.

Le 29 décembre 1961, un décret signé par le Premier Ministre Michel Debré créait la nouvelle université de Nantes. Six mois auparavant, on avait commémoré le demi-millénaire de sa première création, œuvre du pape Pie II (bulle du 9 septembre 1460), et du duc François II (charte du 22 avril 1461). C'est cette longue histoire, incertaine pendant quatre siècles et brillam-

ment illustrée depuis quarante ans, que les universitaires de Nantes ont décidé à l'automne de 1997 de reconstituer, d'abord sous la direction de Michel Nassiet, aujourd'hui professeur d'histoire moderne à l'université de Poitiers, puis après 1999 sous l'autorité de Gérard Emptoz, professeur d'histoire des sciences et des techniques à l'université de Nantes, qui, aidé de Anne-Claire Déré et de Jean-Paul Molinari, a pu mener à bien la coordination et l'édition de cet ouvrage.

*L'Histoire de l'université de Nantes* nous est présentée en trois grandes parties chronologiques : «Heurs et malheurs de l'université bretonne (1460-1791)», «Nantes sans université : un puzzle d'initiatives (1789-1914)», «Renaissance et construction de l'université de Nantes (1919-1993)», cette troisième partie représentant en fait la moitié de l'ouvrage, tant est riche la matière à traiter. À vrai dire, la disparition des registres et matricules de l'ancienne université a gêné les auteurs de cette première partie contraints de recourir à la fois aux archives municipales de la ville et à *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes* publiée en 1836-1841 par l'abbé Travers, et «à identifier les périodes les plus actives de façon indirecte en recoupant les indices les plus tenus». Michel Nassiet reconnaît que «sous l'Ancien Régime assurément, l'université de Nantes n'a eu ni grande activité ni grand prestige». À partir du décès de la reine-duchesse (1514), elle fut une création princière sans prince ; par ailleurs le transfert du parlement de Bretagne à Rennes en 1561 fut catastrophique pour une demande sociale d'un enseignement juridique à Nantes. L'opposition idéologique entre les deux villes fut accentuée par les guerres de la Ligue qui bénéficièrent à Rennes fidèle au roi Henri IV. Et au XVIII<sup>e</sup> siècle, le maire de la ville, Gérard Mellier se consacra surtout à défendre les intérêts commerçants et maritimes de Nantes. Malgré le plaidoyer en sa faveur présenté dans sa préface par le président de l'université Yann Tanguy, il faut bien reconnaître qu'il a sacrifié la faculté nantaise de droit, dont il écrit en 1728 : «C'est un grand abus que d'entretenir une semblable compagnie». Guy Saupin, professeur d'histoire moderne à l'université de Nantes, consacre un chapitre fort intéressant à «L'université dans la compétition pour la prépondérance entre Rennes et Nantes», thème qui reviendra tout au long de l'ouvrage. Le 1<sup>er</sup> octobre 1735 le roi transfère à Rennes la faculté de droit. Trente ans après seulement les Nantais réagissent. «Cette (més)aventure, conclut Yvon Le Gall, montre bien l'inexistence d'un vrai tissu universitaire».

Une fois la faculté de droit transférée à Rennes, demeuraient à Nantes les autres facultés. En effet, dès 1460-1462, un enseignement avait été effectivement dispensé dans le cadre des cinq facultés traditionnelles : théologie, arts, médecine, droit canon et droit civil. La nouvelle université était alors placée sous la double tutelle du Saint-Siège et du pouvoir ducal. Si l'enseignement du droit – droit canon et droit civil – l'emportait sur tous les autres, celui de la théologie était considéré comme la discipline supérieure. Placée sous le contrôle des ordres mendiants, les carmes en particulier, la faculté de

théologie passa au XVII<sup>e</sup> siècle entre les mains des oratoriens favorables aux idées jansénistes, alors que le séminaire diocésain était confié aux prêtres de Saint-Sulpice ; elle n'eut jamais d'éclat particulier et, précise le recteur Yves Durand, elle n'eut guère d'influence dans le recrutement du clergé breton. La faculté des arts – grammaire, rhétorique – ne jouit pas non plus d'un rayonnement particulier ; au XVII<sup>e</sup> siècle, les oratoriens déjà chargés de l'enseignement secondaire en acquièrent quasiment le monopole. Cependant la décadence révélée par les arrêts du parlement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour les arts et la théologie perdure par la suite et, en 1636, le voyageur Dubuisson-Aubenay le constate encore : « Cette université n'a point d'escholes publiques ». Le déclin de l'université de Nantes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles participe d'ailleurs de la tendance générale dans le royaume.

La faculté de médecine par contre a très tôt mis en place, à côté de son enseignement théorique, une formation pratique ; dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le nombre des médecins installés à Nantes augmente et leurs qualités sont mises en valeur dans le chapitre rédigé par Claude de Laguërenne ; la médecine amorce une évolution, lente mais notable. La construction au XVII<sup>e</sup> siècle du nouvel hôtel-Dieu favorise la naissance d'une médecine clinique. Pour avoir su tisser des liens étroits avec la ville de Nantes, la faculté de médecine a assuré son avenir, et ce malgré la concurrence d'une école de chirurgie créée au centre de la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'intérêt nantais pour la médecine et la chirurgie est illustré par l'existence du corps particulier des chirurgiens navigants, chers au président Kernéis, conséquence de la progression extraordinaire du trafic commercial océanique.

La Révolution met un terme à l'histoire de l'université de Nantes. Dans quelles conditions ? Les auteurs ne nous le disent pas. La renaissance se fera à Rennes et, de nouveau, renaîtra la compétition entre les deux villes. Si la prééminence de Rennes pour le droit n'est pas remise en cause au XIX<sup>e</sup> siècle, Nantes ne reste pas inactive dans les autres domaines. À partir d'« initiatives dispersées », Pierre Lamandé montre les Nantais « aspirant à un enseignement supérieur ». Telle est au XIX<sup>e</sup> siècle l'histoire d'une université qui n'existe pas.

À défaut d'une université – la ville de Nantes dépend désormais de l'académie de Rennes – on s'intéresse à Nantes à l'enseignement secondaire avec la création d'une école centrale, dont on insiste sur le caractère utilitaire. En 1798 l'Institut départemental des sciences et des arts – qui deviendra sous la Restauration la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure – regroupe professeurs et savants avec des préoccupations scientifiques, mais aussi économiques et politiques. En 1803, Bonaparte accorde un lycée à Nantes qui ouvre ses portes en 1808 et obtient en 1820 une classe préparatoire aux grandes écoles. En charge de la formation des élites sociales, il étend sa compétence sur les Côtes-du-Nord et la Loire-Inférieure, et n'est donc pas en concurrence avec le lycée de Rennes – mais

avec les établissements privés locaux. Des cours publics concernant essentiellement les sciences appliquées, soutenus par la municipalité ou des associations, sont proposés aux Nantais. En 1834, la ville appuie la création à Nantes d'une école primaire supérieure, qui deviendra en 1851 école professionnelle de garçons.

Dans un domaine plus spécialisé, une école de mathématiques et d'hydrographie avait, dès 1791, été établie à Nantes, au même titre que dans onze autres ports militaires et ports de commerce. Devenue en 1825 l'une des cinq écoles d'hydrographie de 1<sup>re</sup> classe, on lui annexe des cours de géométrie et de mécanique appliquée. Avec l'aménagement de nouveaux bâtiments en 1827, Nantes possède désormais une véritable institution destinée à l'enseignement de la navigation, à l'observation astronomique et à la formation des ouvriers et des techniciens, institution qui deviendra au XX<sup>e</sup> siècle l'École de la marine marchande.

Les Nantais se sont toujours sentis concernés par la formation médicale. La permanence des soins donnés pendant les troubles révolutionnaires par les grands chirurgiens de Nantes, tel que Jean-Baptiste Darbefeulle, fondateur d'une école privée de médecine et chirurgie en 1788, incite le gouvernement à reconnaître en 1808 l'établissement d'une école de médecine, chirurgie et pharmacie dans l'hospice des malades de Nantes. C'était sans compter avec la rivalité des Rennais qui, après avoir transformé en 1820 leur Société médicale en école secondaire de médecine, s'efforcent en 1840 d'obtenir une faculté de médecine. Le fragile équilibre qui s'était instauré et qui laissait l'enseignement des humanités à Rennes – où la faculté des lettres rouvre en 1838 – et les disciplines scientifiques à Nantes, risquait d'être compromis : chaque ville n'obtint du pouvoir central qu'une école préparatoire de médecine et de pharmacie, soutenue financièrement à Nantes par la municipalité.

Ce sont précisément les professeurs de cette école nantaise de médecine qui, à défaut d'une faculté des sciences attribuée à Poitiers, obtiennent en 1855 la création aux frais de la ville d'une école préparatoire des sciences et des lettres, dont les directeurs successifs sont des scientifiques mais qui s'enrichit progressivement de chaires de littérature, d'histoire et géographie, de philosophie et morale. En 1875, est fondée une école privée de droit subventionnée par la ville, qui décide par ailleurs en 1900 la création d'une école des beaux arts et d'une école de commerce.

L'engagement des élus nantais en faveur des écoles d'enseignement supérieur n'est pas pris en compte par le gouvernement lorsque celui-ci, après la défaite de 1870 décida de relancer l'enseignement supérieur. À défaut d'une faculté des sciences – il en existait 16 en France dont une à Rennes fondée en 1840, mais peu active – les Nantais, dont la mobilisation pour défendre leur médecine est ancienne, notamment vis-à-vis de Rennes, demandent de nouveau la création à leur profit d'une faculté de médecine.

Les trois seules facultés existantes sont à Paris, Strasbourg et Montpellier ; or Nantes dispose d'un bon équipement hospitalier et l'Ouest manque de médecins. Mais la candidature nantaise échoua, tant par manque de coordination des réseaux politiques que par suite de dissensions idéologiques et politiques, précise Marc Suteau.

Les exigences techniques et scientifiques de l'industrialisation, surtout après 1880, requièrent un personnel hautement qualifié, d'où une montée en puissance des anciens élèves des grandes écoles, polytechnique et école centrale des arts et manufactures, la Loire-inférieure l'emportant largement en ce domaine sur l'Ille-et-Vilaine à la fin du siècle. Le rôle désormais modeste de l'école préparatoire des sciences et des lettres de Nantes conduit le maire à faire voter en 1908 sa fermeture, conséquence de la mutation simultanée des contextes scientifiques, éducatifs et politiques. Les initiatives des Nantais cependant ne manquent pas. Les industries de constructions mécaniques, métalliques et navales, les activités agro-alimentaires réclament des ingénieurs et la ville propose en 1912 la création d'un institut de chimie ; après la guerre, en 1919 cet institut devient l'Institut polytechnique de l'Ouest à vocation technico-scientifique, alors qu'au même moment Rennes, la rivale, lance son Institut polytechnique de Bretagne. En 1922, on peut lire dans une publication nantaise : «Notre ville possède un ensemble d'établissement d'enseignement supérieur (l'institut polytechnique de l'Ouest, l'institut supérieur des lettres, l'institut d'enseignement supérieur des sciences naturelles, l'école de médecine et l'école de pharmacie) qui, sous des titres de moindre prestige, répond en fait, d'une façon presque complète à l'idée d'université». Et d'ajouter : «L'université de Rennes, à laquelle nos établissements municipaux d'enseignement supérieur sont modestement rattachés, nous permettra de rappeler qu'elle-même est l'héritière de l'ancienne université de Nantes».

Une initiative originale mérite d'être signalée ici dans le cadre du développement portuaire et agro-alimentaire de Nantes : celle d'un industriel et riche collectionneur, Thomas Dobrée, qui en 1902 crée au Grand-Blottereau une école d'agriculture coloniale, qui fonctionnera jusqu'en 1934, au lendemain de la grande exposition coloniale parisienne.

Après la deuxième guerre mondiale, la municipalité nantaise applique astucieusement et insidieusement la méthode dont s'était servie Rennes au XIX<sup>e</sup> siècle pour obtenir la faculté de droit : la création d'écoles puis leur transformation en instituts comme autant de germes des futures facultés. Ainsi en 1947, l'école privée de droit devient institut municipal, en 1948, l'I.P.O. devient école nationale supérieure d'ingénieurs.

Cette «mobilisation municipale pour la renaissance de l'université», dont la complexité est mise en valeur par Virginie Champeau, débouche sur la création le 12 décembre 1961 d'une académie de Nantes – couvrant les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée – et le 29 décembre 1961 par la reconnaissance de l'université de Nantes. Max

Schmitt, ancien professeur et doyen de la faculté des sciences de Rennes, et ancien directeur de l'I.P.O. de Nantes, en est nommé recteur en 1961, et jusqu'en 1970 il en assure le développement et le rayonnement, à la fois sur le plan matériel et immobilier et sur le plan pédagogique. Disposant de deux facultés avec la faculté mixte de médecine et de pharmacie, mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1956, et la faculté des sciences, créée par décret du 4 juillet 1959, l'université de Nantes possède donc une existence légale ; celle-ci sera amplifiée par la promotion au rang de facultés du collège universitaire des lettres et de l'institut de droit et sciences économiques le 13 octobre 1964 pour les lettres et le 25 mars 1966 pour le droit, et par la création en 1967 d'un institut universitaire de technologie (I.U.T.). Le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie, Jean-Pierre Kernéis en est élu le premier président en 1971.

Il va sans dire que cette reconnaissance d'une université à Nantes s'inscrit à la fois dans le cadre plus général de la démocratisation de l'enseignement supérieur en France – la France passe de 16 universités en 1960 à 77 en 1970 – et dans celui du développement urbain de l'agglomération Nantes-Saint-Nazaire, une des huit «métropoles d'équilibre» constituées en 1963. Une active politique foncière avait précédé ces décisions : au nord de la ville entre l'hippodrome et l'Erdre les propriétés de La Lombarderie, de La Houssinière et du Tertre sont acquises entre 1957 et 1962 ; le plan-masse en est confié à l'architecte Louis Arretche. Le principe du campus universitaire est adopté qui, jusqu'à l'arrivée de la ligne 2 du tramway en 1990, isole les étudiants du centre ville.

Il n'est pas possible dans le cadre d'un compte rendu bibliographique de détailler l'ensemble des mesures prises dans le cadre du développement de la nouvelle université et de leurs conséquences. Un point délicat fut de résoudre les rivalités entre Nantes et Angers, qui depuis 1877 possédait une université catholique et s'était montrée jusqu'alors plus dynamique. On ne voulait pas à Nantes de la solution adoptée dans la région Centre, avec les sciences et les lettres à Orléans et la médecine et le droit à Tours : «Il serait fâcheux de voir naître entre Nantes et Angers des querelles identiques à celles qui ont divisé Nantes et Rennes».

Les «perturbations de mai 1968» ont profondément marqué la mémoire collective à Nantes. Deux acteurs ont été sollicités d'apporter leurs témoignages : Claudé Durand-Prinborgne, alors professeur et doyen de la faculté de droit et sciences économiques, et Yvon Chotard, alors étudiant à la faculté de droit et président de l'Assemblée générale des étudiants de Nantes (AGEN-UNEF). Conséquence de ces événements : par la loi Edgar Faure du 12 novembre 1968, les universités deviennent des institutions autonomes, «à caractère scientifique et culturel», composées d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.). En vain la faculté de médecine demande la création à son profit d'une université médicale.

«Les temps agités de la croissance» de 1981 à 1993 sont analysés par Anne-Claire Déré. Les effectifs explosent. En 1993 si, en 1<sup>er</sup> cycle, les étudiants des lettres et sciences humaines représentent 38 % des effectifs et ceux des disciplines de santé seulement 7,8 %, en 3<sup>e</sup> cycle les pourcentages sont respectivement de 15 % et 50,7 %. La médecine demeure le fleuron de l'université, qui s'étend au-delà de Nantes : un I.U.T. est installé à Saint-Nazaire en 1970 et développé en 1989, et à La Roche-sur-Yon cette même année. Des jumelages et accords avec de nombreuses universités étrangères sont aujourd'hui la preuve du rayonnement international de l'université de Nantes.

Je voudrais signaler en conclusion l'intérêt des paragraphes dans lesquels les auteurs présentent et étudient les programmes des différents enseignements et l'importance que les Nantais accordent à leur utilité pour le développement de Nantes. Car en définitive autant qu'une histoire de l'université, c'est un histoire des Nantais et de la ville de Nantes qui nous est proposée, en rivalité souvent avec Rennes. Les plans nombreux et lisibles, les graphiques qui émaillent le volume sont d'un intérêt certain et facilitent la lecture qu'agrémentent une illustration bien choisie. Un double regret toutefois pour les chercheurs qui utiliseront ce travail : l'absence d'un état des sources archivistiques, et surtout l'absence d'un index qui faciliterait l'exploitation d'une très riche documentation agréablement mise en forme.

Jacques CHARPY

Yann CELTON, *Leoriou ar baradoz. Approche bibliographique du livre religieux en langue bretonne*. Association Bibliographie de Bretagne [13 rue Sainte Thérèse, Quimper], 2002. 318 p., ill.

Yann Celton, bibliothécaire à l'évêché de Quimper, vient d'éditer une bibliographie importante qui recense 1 826 ouvrages religieux écrits en breton, les premiers étant du XVI<sup>e</sup> siècle. Il disposait évidemment des richesses de la bibliothèque diocésaine dont il s'occupe, mais il a également consulté celles de nombreuses autres bibliothèques, publiques et privées. Les notices sont bien rédigées, parfois avec des commentaires du frère Marc Simon, de Georges Provost ou de Fañch Morvannou.

L'auteur a eu l'excellente idée de préciser s'il avait eu l'ouvrage entre les mains en ajoutant, dans ce cas, le symbole <sup>em</sup>. Beaucoup de bibliographes n'ont pas pris cette précaution et il est parfois difficile de distinguer dans leurs travaux ce qui a réellement été examiné de ce qui est une copie d'autres ouvrages.

On trouvera également de précieux index : la liste des évêques, diocèse par diocèse, celle des imprimeurs mentionnés, du XVI<sup>e</sup> siècle à 1810, les auteurs et traducteurs avec des notes biographiques, les établissements consultés, et, encore plus important, la liste alphabétique des titres, que les auteurs soient connus ou pas.